

Pas unanimes sur le passage de l'eau potable en régie

L'eau potable sera gérée par une régie communautaire à compter de juillet prochain. L'Agglo de La Rochelle a validé la convention avec Eau 17, hier. Les Verts ont voté contre



Les élus écologistes sont favorables à la démarche qui ramène l'eau dans le giron public, mais ne valident pas la convention passée avec le syndicat Eau 17. HENRI JEAN BERTHELEMY

Alain Babaud a.babaud@sudouest.fr

La Communauté d'agglomération de La Rochelle sera compétente pour la distribution de l'eau potable sur le territoire de ses 28 communes à compter du 1er juillet. Fin 2020, la collectivité avait obtenu du préfet le droit de quitter le syndicat Eau 17. La phase de transition s'achèvera donc au 30 juin, comme prévu. Pour les abonnés « rien ne changera » au robinet, explique Guillaume Krabal, maire de Dompierre et vice-président communautaire à l'eau.

Courrier envoyé

Les 14 000 abonnés des dix communes encore alimentées par l'opérateur Rese recevront d'ailleurs un courrier dans quelques jours. Néanmoins, la mensualisation ne leur sera pas accessible avant janvier 2022.

« On proposera un paiement en trois fois sans frais. » Une agence de l'eau en ligne sera également lancée en 2022 pour l'information des usagers. Les nouveaux tarifs de l'eau seront votés fin 2022, « quand la compétence sera intégralement reprise » (une délégation de service public reste à solder). Les captages actuellement utilisés par la régie municipale rochelaise ne sont pas suffisants pour livrer les 11 à 12 millions de m³ consommés par an sur l'agglomération, avec d'importants pics en été. En plus des 886 km de réseaux et des nombreux châteaux d'eau répartis sur le territoire, l'Agglo va donc acheter

pour 1,5 million d'euros d'eau potable (3,7 millions de m3) à Eau 17 par an. En attendant de développer sa propre politique de l'eau.

Un tarif qui est celui pratiqué par Eau 17 pour les communes non-adhérentes (Rochefort, par exemple), mais que dénoncent les élus écologistes. « À 71 centimes du m3, c'est 3,5 fois le prix qu'on a avec nos captages ! », relève ainsi Océane Mariel. Une élue verte qui regrette, plus globalement, que la convention avec Eau 17 « sanctuarise des logiques qui ne nous conviennent pas » (irrigation agricole et pesticides qui menacent les captages, notamment). Les deux élus écologistes ont voté contre. « Les bras m'en tombent », a réagi Jean-François Fountaine.

La délibération a été adoptée moins deux voies contre et une abstention.